



FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°27 Janvier 2017

Agenda prévisionnel 2017

Bureau

10 février 2017

100^{ème} Congrès national de l'AMF

21-22-23
Novembre 2017

L'année 2016 ressemble fortement à une année de travaux préparatoires ou de transition d'une réforme des collectivités locales menée sans grand ménagement pour les élus qui les représentent. Une intégration de nouvelles compétences à l'échelle communautaire et l'émergence parfois contrainte d'une dizaine de nouvelles intercommunalités élargies à fiscalité propre ont marqué cette année 2016.

Des mutualisations et des efforts d'économies ont été accomplis. Mais, les dépenses d'équipement ont été affectées également par la trop forte baisse de la DGF, qui sera certes ralentie en 2017 grâce à l'aboutissement des actions de l'AMF et des associations locales d'élus. Les communes et les intercommunalités ne pourront pas supporter un nouveau "tour de vis" budgétaire. Je l'affirme, pour les collectivités.

Je formule le vœu pour 2017 qu'il n'y ait pas de passage en force portant atteinte à notre maillage communal, par une diminution de ses ressources, ou de sa compétence générale ou encore par des regroupements non volontaires. Il faut respecter la réalité des territoires et ses habitants. Dans cet état d'esprit, l'AMF rédige une Charte qu'elle présentera aux candidats à l'élection présidentielle d'avril-mai 2017. Un mél vous a été transmis à ce sujet.

Enfin, je formule le vœu que le débat démocratique lors de la campagne électorale soit à la hauteur des défis qui concernent notre pays.

Ceux qui critiqueraient encore l'archaïsme de l'"exception française" avec ses 36000 communes devraient réfléchir aux atouts multiples que cela représente en fait en termes de cohésion sociale et d'armature démocratique pour notre pays.

Après une année 2016 qui a voulu mettre en avant les valeurs du civisme, de l'engagement et du dévouement des maires et des élus locaux, je proposerai au Bureau que l'année 2017 soit consacrée à l'information des maires concernant les dispositifs importants ou les schémas qui toucheront nos territoires et leur développement.

Une 1^{ère} présentation du SRADDET a déjà été effectuée lors de notre Assemblée générale du 2 décembre 2016. Pour vous informer d'avantage et relayer vos préoccupations, je proposerai au Bureau, tout en s'inscrivant dans le processus de consultation organisé par la Région Grand Est, que les conséquences du SRADDET pour les communes et les EPCI soient bien appréhendées. Nous sommes tous, je dirais même, les 5196 maires du Grand Est sont concernés.

De même, l'organisation d'une démarche d'information entre l'Eurométropole de Strasbourg et les intercommunalités du Bas-Rhin, sera proposée au Bureau. Enfin, l'information des maires et des présidents d'EPCI, en partenariat avec le Département, sur ses actions (schéma d'accessibilité, contrats départementaux...) ou sur des sujets portés par l'Etat en accord avec M. le Préfet, sera une de nos priorités en 2017.



Claude Kern

Le Président, les Présidents honoraire et d'honneur, les membres du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et le personnel, vous souhaitent une très bonne Année 2017, à vous, vos proches et à vos familles.

Propos du Président sur l'année 2016

Après avoir salué les personnalités présentes et les maires, le président KERN demande une minute de silence en mémoire des collègues décédés en 2016. Puis, il félicite les nouveaux maires qui ont accepté de s'engager dans cette fonction de plus en plus difficile mais passionnante. Ensuite, les différents orateurs présentent les rapports d'activités et financiers statutaires de l'assemblée qui les approuvent à l'unanimité.

Aujourd'hui comme hier, le président KERN souligne que les préoccupations des maires et des élus locaux sont la baisse des dotations et les économies à trouver, la réorganisation territoriale, l'investissement et l'action contre la disparition des services au public.

Dans le Bas-Rhin, la grande majorité des communes et EPCI ont adopté la motion de l'AMF contre cette baisse sévère des dotations qui ne peut se poursuivre sans risque pour l'avenir du tissu communal et des territoires. Le nombre d'EPCI à fiscalité propre aura été divisé par deux en cinq ans. C'est un changement en profondeur. Les maires et les élus locaux ont accepté, parfois à contrecœur, cette réorganisation et de mutualiser les moyens sur des périmètres élargis, qui dépassent souvent le strict bassin de vie de leurs concitoyens.

Enfin, le Président KERN a déploré les agressions et les insultes à l'égard des maires ou des élus et envers les agents et a renouvelé tout son soutien aux victimes de ces actes inacceptables.

Ressources locales : "Le Président de la République s'était engagé à réformer la dotation globale de fonctionnement, cette réforme n'aura pas lieu. L'an dernier, elle était non préparée, le Premier Ministre, je dois le reconnaître, a accepté et m'a tendu la main : il faut confier un travail sur la DGF à l'Assemblée Nationale et au Sénat en binôme"

"Je vous le dis quand même ne croyez pas qu'en mai il y aura plus d'argent qu'en avril et qu'il va nous falloir au contraire travailler sur la diminution d'un certain nombre de coûts au travers des normes "

Statut de l'élu et formation des élus : "La formation des élus est mieux prise en compte et c'est un acquis obtenu dans un accord politiquement transversal. Il n'empêche que nous n'avons toujours pas malgré toutes les promesses, de réel statut de l'élu. Ce sujet, à un moment ou un autre, il faudra bien qu'on le pose !"

Les enjeux pour la France: les défis à relever s'appellent le défi migratoire, le défi du développement économique, la réalité d'un monde qui nous échappe et dans lequel l'Europe joue un rôle de plus en plus mineur."



Extraits de l'intervention de M. LARCHER, président du Sénat



Le Président du Sénat, 1^{er} représentant élu des collectivités territoriales, M. Gérard LARCHER salue l'assemblée et les collègues présents, Mme KELLER, M. DANESI, président des maires du Haut-Rhin, MM. KENNEL, REICHARDT ainsi que le président KERN et rappelle les travaux dans lesquels ils se sont investis.

Le Président du Sénat salue le sénateur M. BIGOT, maire d'Illkirch-Graffenstaden qui a fait le choix de rester au Sénat.

Réforme territoriale : "Il n'est pas question pour moi de soutenir que chaque alternance doit être l'occasion d'un grand mécano territorial. Je veux personnellement et je le porte au Sénat pour qu'enfin nous ayons de la visibilité et de la stabilité. Cela ne veut pas dire ne pas améliorer telle ou telle partie du texte, mais les améliorer en gardant les fondements fussent-ils imparfaits, à nous de les parfaire".

Métropolisation et ruralité : "C'est parfois le sentiment de territoires qui ont l'impression de ne plus avoir la parole, de ne plus être écoutés, de ne plus être entendus. Je crois que sur ce point, nous devons être particulièrement attentifs non pas pour dire "contre les métropoles", car elles sont un élément extrêmement important."

Intercommunalités XXL : "J'appelle tous les collègues à y réfléchir : quel va être demain, le rôle des conseils municipaux ? C'est un vrai sujet. Si nous perdons la trame des 500 000 élus municipaux, maires, maires adjoints, conseillers municipaux, nous allons perdre un des ciments de la République." (...) "La mutualisation, l'organisation, les nécessaires assemblages ne doivent pas nous faire oublier la proximité. Je crois que c'est essentiel pour la cohésion de notre pays."

Région Grand Est : "Je l'ai dit au Congrès des régions de France, vous vivez une aventure comme d'autres qu'est l'assemblage de plusieurs régions" (...) "il y a là des potentialités et il faudra naturellement les examiner, mais la région a des atouts majeurs mais elle n'a pas de tutelle sur les autres collectivités territoriales."

Le Bas-Rhin : "Le Département c'est la proximité. Cette proximité-là, est une proximité sociale bien évidemment, elle est aussi une proximité territoriale".

L'institution communale : "J'évoquais la commune en tant qu'élément central de la République, je dis toujours que c'est une petite République dans la grande. Elle en porte d'ailleurs les valeurs, mais cette proximité démocratique, il faut la préserver sans pour autant avoir peur de la construction d'une intercommunalité qui soit forte."

Communes nouvelles : "Je rappelle que la commune nouvelle, c'est sans doute la manière dont il faut demain avoir la vision de l'évolution territoriale. Cela ne part pas de chez M. le Préfet, cela ne part pas d'un schéma, c'est d'abord la volonté locale. Quand Jacques Pélissard a voulu ouvrir cette possibilité de la commune nouvelle, il a fait l'analyse que la loi Marcellin n'avait pas marché".

Assemblée Générale du 2 décembre 2016

Une discussion ouverte avec M. le Président du Sénat et M. le Préfet

Déviations de Châtenois : Le maire de Châtenois, Luc ADONETH, souligne de nouveau la préoccupation des maires du secteur afin que les travaux de contournement de Châtenois démarrent au plus vite. Le début des travaux est annoncé depuis 2016. Malheureusement la population doute de la parole de l'Etat puisque les dates de réalisation ne cessent d'être reportées.

M. le Préfet a donc rappelé les différents aspects techniques et réglementaires à concilier concernant la déviation de la RN59 à Châtenois. Les travaux sont annoncés pour 2018.



Traitement des cartes nationales d'identité : Mme ESCHLIMANN, maire de Wasselonne, évoque le décret du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relative aux passeports et aux cartes nationales d'identités, et supprime le principe de territorialisation de la demande de carte nationale d'identité (CNI).

A l'avenir, les demandes de CNI se feront auprès des 31 mairies du Bas-Rhin disposant de dispositifs de recueil des empreintes digitales (en charge des passeports). Les inquiétudes des maires, notamment ceux des 31 communes, sont nombreuses : le temps d'attente pour les administrés va s'allonger, les locaux d'accueil et la salle d'attente risquent de ne plus être adaptés, le personnel sera débordé avec ce travail supplémentaire. **L'augmentation de l'indemnité de l'Etat n'est pas suffisante** pour embaucher et aménager les locaux permettant d'accueillir nos concitoyens dans les meilleures conditions.

En résumé, M. le Préfet FRATACCI estime qu'il faut prendre conscience de la manière dont sont instruites les demandes de titres dans le cadre des procédures dématérialisées et de l'objectif d'avoir des titres sécurisés. Il indique que des échanges ont lieu avec l'administration centrale pour trouver le point d'équilibre et les ajustements nécessaires.



Robert HEIMLICH, maire de Forsfeld, s'adresse au Président du Sénat pour évoquer le problème stratégique du côté alsacien de la gestion du trafic routier avec l'entrée en vigueur de la **taxe autoroutière allemande**.

Il souligne que cette question relève du Parlement qui doit apporter une solution après la suppression de l'écotaxe poids lourds.

Jean VOGEL, maire de Saales, prend la parole pour défendre l'idée **d'équité entre les communes rurales et les villes** ou les agglomérations.

Prenant l'exemple du poids de la fiscalité du foncier bâti, il constate que le contribuable rural est d'avantage pénalisé sans avoir les services de proximité qu'une ville peut offrir. Il a interpellé le Président de l'AMF à l'occasion du débat sur la ruralité lors du Congrès national des maires de 2016.



Commune nouvelle : Mireille GOEHRY, maire de Wingersheim-les-Quatre-Bans, attire l'attention des autorités sur les difficultés liées aux coordonnées administratives, à la localisation GPS, avec les adresses postales des communes historiques et avec les annuaires (pages blanches...).



Réforme des collectivités : en réponse à une suggestion d'Etienne ROECKEL, maire de Weyersheim, afin de donner le dernier mot au Sénat lorsqu'il s'agit du vote d'une loi relative aux collectivités territoriales, le Président du Sénat a justifié le bicamérisme actuel.

M. LARCHER a exigé surtout qu'il n'y ait plus de lois sans qu'il y ait une étude d'impact sérieuse et préalable



Moyens des communes face aux changements : Maire de Drachenbronn-Birlenbach (850 habitants), Pierre KOEPF dispose d'un personnel communal réduit. Les changements en cours sont nombreux : la dématérialisation des actes, les nouveaux textes et les conséquences de la loi NOTRe impactent profondément l'administration de nos collectivités, sans parler des soucis de connectique informatique.

Les nouveaux logiciels nécessitent du temps de formation et d'adaptation du personnel. D'où sa question : comment faire lorsque c'est la même personne qui doit à la fois se former, s'approprier les nouveaux logiciels et leurs paramètres avec une simple assistance téléphonique souvent saturée, puis trouver encore des informations utiles et effectuer son travail quotidien.

Le Président LARCHER suggère qu'une des réponses peut se trouver dans l'intercommunalité, avec un dispositif permettant au maire de garder son personnel et de mettre en commun la formation et le remplacement. Il cite l'exemple d'une intercommunalité comprenant une commune de 46 habitants et 22 communes de moins de 1000 habitants. Des formations ont été mises en commun mais les remplacements restent sous l'autorité du maire.

Le président du Sénat comprend le maire de Drachenbronn-Birlenbach : si une commune est démunie car un agent est en formation, cette commune ne peut pas fonctionner. A cet égard, l'intercommunale peut être une solution si la formation figure parmi les compétences optionnelles de celle-ci tout en laissant le maire être le "patron" de son personnel.

Formation des maires & Droit individuel à la formation (DIF)

Le **formulaire de demande de financement de la formation au titre du DIF** n'est pas encore disponible. Toutefois, les premières demandes de formation seront financées à partir du 1^{er} janvier 2017. L'association des maires vous informera dès que le formulaire DIF sera publié sur un site Internet annoncé.

Alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités de fonction, c'est un droit **de vingt heures de formation par an**, cumulable sur toute la durée du mandat, il donne accès aux formations en lien avec les fonctions électives, ou pour faciliter la réinsertion professionnelle après le mandat de tout élu local (indemnisé ou non).

D'un autre côté, les règles de soutien financier par MAIRIE 2000 ont changé pour les actions de formation planifiées par l'association des maires avec notre partenaire de formation, l'IPAG de l'Université de Strasbourg.

C'est pourquoi, **vous êtes invité à mobiliser ce "crédit d'heures DIF" si vous êtes inscrit à l'une des formations organisées par l'IPAG dès 2017.**

Indemnités de fonction des élus communautaires

Selon la DGCL, en cas de fusion de communautés prenant effet au 1^{er} janvier 2017, pendant la période transitoire (au plus tard jusqu'au 27 janvier 2017), aucune indemnité de fonction ne sera versée en l'absence d'organe délibérant, ni aux présidents, vice-présidents et conseillers communautaires des anciennes communautés, ni au président par intérim (source : Brochure « statut de l'élu » de l'AMF- Janv. 2017).

Suppression de la retenue à la source dès janvier 2017

La loi de finances pour 2017 **supprime dès janvier 2017 le régime de la retenue à la source** applicable aux indemnités des élus locaux. Toutefois, les élus devront déduire la **fraction représentative de frais d'emploi** avant de déclarer leurs indemnités de fonction. A titre d'exemple, en 2016, celle-ci s'élève à 7 778, 28 € par an, pour un mandat, ou à 11 667, 42 € en cas de cumul de mandats.

L'AMF rédigera une **note fiscale** afin d'indiquer comment remplir la déclaration de revenus en 2017 pour les élus.

Promouvoir l'engagement des maires : clip vidéo avec 10 témoignages de maires du Bas-Rhin

Dans le cadre d'une mission de Service civique au sein de l'association, un clip vidéo a été réalisé par notre jeune volontaire en interviewant dix maires dans tout le Bas-Rhin. Il porte sur le rôle du maire d'une commune rurale ou plus importante au quotidien.

Cette vidéo peut être utilement projetée lors d'une réunion d'information auprès de jeunes citoyens, à l'école ou au cours d'un conseil municipal de jeunes. Ce fichier vidéo vous sera transmis par une clé USB, accompagnée d'une photo-souvenir "70^{ème} Anniversaire des maires du Bas-Rhin" et de la Charte de l'élu local. C'est la 1^{ère} fois que notre association engage un jeune afin de promouvoir l'engagement citoyen, le rôle des maires et des élus locaux.

Aperçu de la situation financière des communes et des EPCI à fiscalité propre - Exercice 2015

Comme tous les ans, ce document a été élaboré et peut être consulté ou téléchargé dès janvier 2017, sur le site Internet de notre association www.maires67.fr ainsi que celui du Conseil départemental www.bas-rhin.fr

Les données ont été recensées avec le concours des services du Département.

Rappel de l'ATIP : Quelques échéances importantes en urbanisme pour 2017

La compétence PLU revient automatiquement aux communautés de communes et communauté d'agglomération à compter du 27 mars 2017 sauf exercice d'une minorité de blocage au niveau communal.

Toutefois, dans le cas d'un EPCI créé par la fusion d'EPCI, si l'un d'entre eux disposait déjà de cette compétence urbanisme, elle revient alors de plein droit au nouvel EPCI. Dans ce cas précis, la loi égalité et citoyenneté (non promulguée à ce jour) ouvre la possibilité pendant 5 ans de réviser les documents d'urbanisme sans avoir à prescrire l'élaboration d'un PLUI sur l'ensemble du territoire du nouvel EPCI.

A noter : les POS d'une soixantaine de communes du Bas-Rhin seront caducs à compter du 27 mars 2017. Ces communes retourneront ainsi au règlement national d'urbanisme. Depuis le 1^{er} janvier 2017, 32 communes du Bas-Rhin, ayant approuvé une carte communale avant le 27 mars 2014, sont compétentes en ADS.

N'hésitez pas à contacter l'ATIP pour plus de précisions juridiques et réglementaires.